

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 07 juillet 2021 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

**21/042/VDV**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ÉDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 2ème répartition 2021.**

21-37005-DASA

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

De nombreuses associations ont sollicité une aide de la Ville pour réaliser des projets de travaux ou d'acquisition de matériels.

Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits en tenant compte, d'une part, de leur situation financière et, d'autre part, du caractère culturel et social des projets pouvant justifier une subvention d'équipement de la Ville.

Ainsi, il est proposé d'attribuer sur la base des projets présentés par les associations des subventions d'équipement pour un montant total de 38 800 Euros (trente-huit mille huit cents Euros) dont 14 000 Euros (quatorze mille Euros) pour les associations de notre Secteur.

Sont annexées à ce rapport, les conventions de toutes les associations subventionnées.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme, Mission Action Sociale et Solidarités, année 2021 à hauteur de 38 800 Euros (trente-huit mille huit cents Euros) dont 14 000 Euros (quatorze mille Euros) pour les associations de notre Secteur pour l'attribution de subventions d'équipement aux associations suivantes :

Tiers	Association	Adresse complète	Avenant	EX	Montant	Objet de la Demande
011591	Association des Équipements Collectifs les Escourtines	15, traverse de la Solitude 13011 Marseille		EX017371	2 000 Euros	Achat de matériels : armoires et sièges
042013	Compagnie Après La Pluie	1, route des Camoins 13011 Marseille		EX018167	2 500 Euros	1 Imac avec clavier et souris
011577	Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître (AFAC)	Avenue Roger Salzmänn Villa Emma 13012 Marseille		EX018070	3 000 Euros	Achat de mobiliers et de matériels informatiques
011577	Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître (AFAC) pour le CS Les Lierres	Avenue Roger Salzmänn Villa Emma 13012 Marseille		EX018268	4 500 Euros	Achat de matériels de bureau
011577	Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître (AFAC) pour le CS les Lierres	Avenue Roger Salzmänn Villa Emma 13012 Marseille		EX018282	2 000 Euros	3 ordi portables 1 tablette 1 écran manuel 1 vidéo projecteur
<b>TOTAL</b>					<b>14 000 Euros</b>	

- ARTICLE 2** Sont approuvés les conventions ci-annexées.  
Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ces conventions et ces avenants.
- ARTICLE 3** Ces subventions seront versées après production par les bénéficiaires des factures acquittées relatives à l'opération subventionnée.
- ARTICLE 4** La dépense totale s'élève à 38 800 Euros (trente-huit mille huit cents Euros) dont 14 000 Euros (quatorze mille Euros) pour les associations de notre Secteur. Elle sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2021 et suivants.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 07 Juillet 2021